FALLCORP TECHNOLOGIES INC.

5891 Av Decelles Montreal, Quebec (438) 765-0908 fallcorpsn@gmail.com www.fallcorpindustries.com

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ (NDA)

Date: 15 novembre 2024

Partie divulgatrice: Fallcorp Technologies INC, 5891 Av Decelles, Montréal, Canada

Partie réceptrice : Lisa-Marie Merten, 112 Boul de l'Union, Saint-Lambert, QC, J4R 2M6, Canada

Cet Accord de Confidentialité (ci-après dénommé "l'Accord") est conclu entre la Partie divulgatrice et la Partie réceptrice (collectivement, les "Parties") afin de protéger la confidentialité des informations échangées dans le cadre du projet MyWay.

1. Objet

L'objet de cet Accord est de protéger les Informations Confidentielles et la propriété intellectuelle divulguées par la Partie divulgatrice dans le cadre du développement, de l'amélioration, de la commercialisation et de la gestion marketing du projet MyWay. Cet Accord établit les obligations des Parties pour maintenir la confidentialité et protéger les informations propriétaires.

2. Définition des Informations Confidentielles

Aux fins de cet Accord, "Informations Confidentielles" comprend, sans s'y limiter :

- Les stratégies commerciales, les plans, prévisions et budgets,
- Les données techniques, inventions, secrets commerciaux et savoir-faire,
- Les conceptions de produits, prototypes, schémas et données de recherche,
- Les plans marketing, analyses de marché, données client et listes de fournisseurs,
- Les données financières, contrats et accords,
- Toute autre information sensible ou propriétaire identifiée comme confidentielle par la Partie divulgatrice.

Les Informations Confidentielles n'incluent pas : (a) Les informations rendues publiques sans faute de la Partie réceptrice,

- (b) Les informations développées indépendamment par la Partie réceptrice sans référence aux Informations Confidentielles.
- (c) Les informations obtenues légalement d'un tiers sans obligation de confidentialité.

3. Obligations de la Partie Réceptrice

La Partie réceptrice accepte de : (a) Garder toutes les Informations Confidentielles strictement confidentielles et de les utiliser uniquement dans le cadre du projet MyWay,

- (b) Restreindre l'accès aux Informations Confidentielles aux employés, agents ou sous-traitants ayant un besoin légitime et soumis à des obligations de confidentialité similaires,
- (c) Ne pas dupliquer, copier ou reproduire les Informations Confidentielles sans consentement écrit

préalable,

- (d) Informer immédiatement la Partie divulgatrice de tout accès non autorisé ou divulgation des Informations Confidentielles.
- (e) Prendre des mesures raisonnables pour protéger la confidentialité et l'intégrité des Informations Confidentielles.

4. Divulgations Permises

La Partie réceptrice peut divulguer les Informations Confidentielles uniquement : (a) Pour se conformer aux lois, règlements ou ordonnances judiciaires, sous réserve de notification écrite rapide à la Partie divulgatrice,

(b) À ses avocats, comptables ou conseillers financiers, à des fins légitimes, sous réserve d'obligations de confidentialité.

5. Propriété des Informations Confidentielles

Toutes les Informations Confidentielles et les droits de propriété intellectuelle associés restent la propriété exclusive de la Partie divulgatrice. Rien dans cet Accord n'accorde à la Partie réceptrice de droits ou d'intérêts dans les Informations Confidentielles, sauf autorisation expresse.

6. Durée et Survie

Cet Accord prend effet à la date de signature par les deux Parties et reste en vigueur pour une période de cinq (5) ans. Les obligations de confidentialité survivront à la résiliation de cet Accord pour une période supplémentaire de cinq (5) ans.

7. Retour ou Destruction des Informations Confidentielles

À la fin de cet Accord ou sur demande de la Partie divulgatrice, la Partie réceptrice s'engage à : (a) Retourner immédiatement toutes les copies physiques et numériques des Informations Confidentielles, (b) Supprimer ou détruire toutes les copies électroniques, y compris les sauvegardes, et fournir une attestation de cette destruction.

8. Non-Compétition et Non-Sollicitation

Pour la durée de cet Accord et pendant deux (2) ans après, la Partie réceptrice accepte de ne pas : (a) Développer ou commercialiser un produit ou service similaire ou concurrent à MyWay, (b) Solliciter des employés, sous-traitants ou partenaires d'affaires de la Partie divulgatrice pour des projets concurrents.

9. Droits d'Audit

La Partie divulgatrice se réserve le droit de vérifier la conformité de la Partie réceptrice avec cet Accord, sur préavis raisonnable et pendant les heures ouvrables normales.

10. Recours en Cas de Violation

En cas de violation de cet Accord, la Partie divulgatrice est en droit de demander des mesures équitables, y compris des injonctions, ainsi que des dommages-intérêts ou autres recours légaux.

11. Limitation de Responsabilité

La Partie divulgatrice n'est pas responsable des dommages découlant de l'utilisation ou de la dépendance de la Partie réceptrice aux Informations Confidentielles, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

12. Droit Applicable et Résolution des Conflits

Cet Accord est régi par les lois du Canada. Tout litige sera d'abord réglé par négociation de bonne foi. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera soumis à l'arbitrage selon les règles de l'Association canadienne d'arbitrage.

13. Amendements et Renonciation

Tout amendement doit être fait par écrit et signé par les deux Parties. La renonciation à toute disposition ne constitue pas une renonciation à toute autre disposition.

14. Divisibilité

Si une disposition de cet Accord est jugée invalide, les autres dispositions restent en vigueur.

15. Accord Complet

Cet Accord constitue l'intégralité de l'entente entre les Parties et remplace toutes discussions et accords antérieurs.

16. Propriété des Produits de Travail

- (a) **Cession de la Propriété Intellectuelle**: Toute invention, design, concept ou prototype créé par la Partie réceptrice dans le cadre du projet MyWay sera la propriété exclusive de Fallcorp Technologies INC.
- (b) **Cession Automatique** : La Partie réceptrice accepte que tous les droits dans le Produit de Travail soient automatiquement cédés à Fallcorp Technologies INC.
- (c) **Renonciation aux Droits Moraux** : La Partie réceptrice renonce aux droits moraux dans le Produit de Travail, permettant à Fallcorp Technologies INC de l'utiliser sans restriction.
- (d) **Assistance Supplémentaire** : La Partie réceptrice accepte de signer tous les documents supplémentaires raisonnablement demandés pour parfaire la propriété de Fallcorp Technologies INC.

SIGNATURES:

Partie Divulgatrice

Nom: Fallcorp Technologies INC

Par : Malick Fall

Titre : <i>CEO</i>
Date: 15 novembre 2024
*. !. :
Partie Réceptrice
Nom : Lisa-Marie Merten
_
Par :
Titre: Product Marketing Manager
Date :